



Informations de base	
2016/2324(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Lutter contre le rétrécissement de l'espace accordé à la société civile dans les pays en développement Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement		JIMÉNEZ-BECERRIL BARRIO Teresa (PPE)	20/10/2016
			Rapporteur(e) fictif/fictive FRUNZULICĂ Doru-Claudian (S&D) THEOCHAROUS Eleni (ECR) MICHEL Louis (ALDE) SÁNCHEZ CALDENTEY Lola (GUE/NGL) HEUBUCH Maria (Verts/ALE) CORRAO Ignazio (EFDD)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères (Commission associée)		ASSIS Francisco (S&D)	26/01/2017
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Coopération internationale et développement		MIMICA Neven	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

19/01/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/02/2017	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
30/08/2017	Vote en commission		
05/09/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0283/2017	Résumé
02/10/2017	Débat en plénière		
03/10/2017	Décision du Parlement	T8-0365/2017	Résumé
03/10/2017	Résultat du vote au parlement		
03/10/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2324(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/8/08784

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE602.940	26/04/2017	
Amendements déposés en commission		PE604.630	02/06/2017	
Avis de la commission	AFET	PE603.109	11/07/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0283/2017	05/09/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0365/2017	03/10/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)778	22/01/2018		

Lutter contre le rétrécissement de l'espace accordé à la société civile dans les pays en développement

2016/2324(INI) - 03/10/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 509 voix pour, 90 contre et 96 abstentions, une résolution sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans les pays en développement. Les députés ont rappelé que société la civile (qui englobe les organisations non gouvernementales et à but non lucratif) représentait, aux côtés des secteurs public et privé, **le troisième pilier d'une société saine et intègre** en tant que contrepoids nécessaire au pouvoir en place.

Les organisations de la société civile (OSC) sont devenues des acteurs importants de l'aide au développement au niveau mondial tandis que l'accord de Cotonou reconnaît en la société civile un acteur essentiel de la coopération ACP-UE.

Reconnaître le rôle majeur de la société civile: la résolution a souligné l'importance d'une société civile **indépendante, diversifiée et plurielle** pour assurer le développement et la stabilité d'un pays, garantir la consolidation de la démocratie, de la justice sociale et du respect des droits de l'homme, et pour instaurer une société ouverte.

Le Parlement a observé que la contraction de l'espace dévolu à la société civile - par le biais de la législation, de la fiscalité, de restrictions au niveau du financement, de contraintes administratives excessives, ou par la stigmatisation comme «agents étrangers» de représentants d'OSC - était **un phénomène mondial** qui ne se limitait pas aux pays en développement mais se manifestait aussi, de plus en plus, dans les pays démocratiques, y compris dans des États membres de l'Union européenne.

En conséquence, les députés ont invité l'Union à **reconnaître la nécessité d'aider les gouvernements des pays bénéficiaires à créer un environnement politique, administratif et juridique** permettant aux organisations de la société civile de travailler efficacement.

Protéger les défenseurs des droits de l'homme: le Parlement a appelé à **dénoncer systématiquement** les assassinats de défenseurs des droits de l'homme et toute tentative de les soumettre à quelque forme de violence, de persécution, de menace, de harcèlement, de disparition, d'emprisonnement ou d'arrestation arbitraire. Il a encouragé l'Union à:

- soutenir les défenseurs des droits de l'homme et à multiplier les modalités et les **mécanismes de financement** pour les acteurs de la société civile;
- mettre en place des dispositifs de suivi au regard de l'application conjointe des **orientations de l'Union** concernant les défenseurs des droits de l'homme;
- garantir la protection et l'application de **sanctions** en cas de violation grave des droits de l'homme;
- mettre en œuvre des orientations de l'UE relatives à la **protection de la liberté de religion** ou de conviction.

Le Parlement a en outre appelé l'Union à:

- contribuer au **renforcement de l'autonomie dans l'espace civique** au moyen de ses politiques en matière de développement et de droits de l'homme, mais également de la coordination de toutes ses autres politiques intérieures et extérieures, dont la justice, les affaires intérieures, le commerce et la sécurité;
- s'attaquer en amont aux causes profondes de la contraction de l'espace dévolu à la société civile dans le cadre d'une **démarche uniforme et cohérente** dans ses relations de l'Union avec les pays tiers;
- promouvoir des **mécanismes institutionnels** ainsi que des initiatives pour renforcer le dialogue et mettre en place des partenariats entre les pouvoirs publics, les OSC, les autorités locales et le secteur privé dans les pays en développement;
- surveiller les mesures de **lutte antiterroristes** ainsi que certains aspects de la législation en matière de **transparence** et de lutte contre le blanchiment des capitaux;
- élaborer un **dispositif de suivi des instruments de financement extérieur** de l'Union spécifiquement axé sur les droits de l'homme;
- renforcer le rôle des acteurs de la société civile dans les entités institutionnelles relevant d'accords commerciaux, lesquels devraient contenir des clauses contraignantes sur les droits de l'homme.

Le Parlement a également rappelé l'obligation qui incombe au **secteur privé** de respecter à la fois les droits de l'homme et les normes sociales et environnementales les plus exigeantes.

Critères de référence et indicateurs: les députés ont invité la Commission et le SEAE à définir de **bonnes pratiques** et à élaborer des critères de référence et des indicateurs clairs liés au rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le cadre du plan d'action de l'Union sur les droits de l'homme et la démocratie et de la révision à mi-parcours l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Ils ont aussi préconisé:

- **d'accroître les fonds de l'IEDDH** et de mettre en place un **mécanisme de suivi et d'alerte précoce** afin de mieux répondre aux menaces qui pèsent sur les défenseurs des droits de l'homme;
- d'intégrer systématiquement la question du resserrement de l'espace citoyen dans toutes les **relations bilatérales** de l'Union et des États membres;
- de **mieux protéger les représentants d'OSC dans les pays tiers** afin de faire échec à toute hostilité à leur encontre.

Enfin, le Parlement s'est engagé à **recenser chaque année** les pays où l'espace dévolu à la société civile est le plus menacé.

Lutter contre le rétrécissement de l'espace accordé à la société civile dans les pays en développement

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative de Teresa JIMÉNEZ-BECERRIL BARRIO (PPE, ES) sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans les pays en développement.

La commission des affaires étrangères, exerçant ses prérogatives de commission associée en vertu de [l'article 54 du Règlement du Parlement européen](#), a également exprimé son avis sur ce rapport

Les députés ont rappelé que société la civile (qui englobe les organisations non gouvernementales et à but non lucratif) représentait, aux côtés des secteurs public et privé, **le troisième pilier d'une société saine et intègre** en tant que contrepoids nécessaire au pouvoir en place.

Les organisations de la société civile (OSC) sont devenues des acteurs importants de l'aide au développement au niveau mondial tandis que l'accord de Cotonou reconnaît en la société civile un acteur essentiel de la coopération ACP-UE.

Reconnaître le rôle majeur de la société civile: le rapport a souligné l'importance d'une société civile **indépendante, diversifiée et plurielle** pour assurer le développement et la stabilité d'un pays, garantir la consolidation de la démocratie, de la justice sociale et du respect des droits de l'homme, et aussi pour promouvoir la responsabilisation et la bonne gouvernance, notamment dans la lutte contre la corruption et l'extrémisme violent.

La contraction de l'espace accordé à la société civile dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les pays en proie à des conflits, se fait par des moyens toujours plus complexes par le biais de la législation, de la fiscalité, de restrictions au niveau du financement ou de contraintes administratives excessives.

En conséquence, les députés ont invité l'Union à **reconnaître la nécessité d'aider les gouvernements des pays bénéficiaires à créer un environnement politique, administratif et juridique** permettant aux organisations de la société civile de travailler efficacement.

Protéger les défenseurs des droits de l'homme: préoccupés par les attaques, toujours plus nombreuses, dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme dans le monde, les députés ont appelé à **dénoncer systématiquement** les assassinats de défenseurs des droits de l'homme et toute tentative de les soumettre à quelque forme de violence, de persécution, de menace, de harcèlement, de disparition, d'emprisonnement ou d'arrestation arbitraire.

L'Union est invitée à: i) élaborer des **lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique** et d'association; ii) mettre en place des dispositifs de suivi au regard de l'application conjointe des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme et iii) garantir la protection et l'application sans failles de **sanctions** en cas de violation grave des droits de l'homme; iv) mettre en œuvre des **orientations** de l'UE relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction.

Le rapport appelle en outre l'Union à:

- œuvrer au **renforcement de l'autonomie dans l'espace civique** au moyen non seulement de ses politiques en matière de développement et de droits de l'homme, mais également de la coordination de toutes ses autres politiques intérieures et extérieures, dont la justice, les affaires intérieures, le commerce et la sécurité;
- continuer à apporter des **financements** pour créer un environnement favorable à la société civile à l'échelle nationale et locale;
- s'attaquer en amont aux causes profondes de la contraction de l'espace dévolu à la société civile dans le cadre d'une **démarche uniforme et cohérente** dans ses relations de l'Union avec les pays tiers;
- promouvoir des **mécanismes institutionnels** ainsi que des initiatives pour renforcer le dialogue et mettre en place des partenariats entre les pouvoirs publics, les OSC, les autorités locales et le secteur privé dans les pays en développement;
- surveiller les mesures de lutte antiterroristes ainsi que certains aspects de la législation en matière de transparence et de lutte contre le blanchiment des capitaux;
- mettre en place **obligation de vigilance** au regard des droits de l'homme pour les activités commerciales réalisées dans des pays tiers par des sociétés dont le siège est dans l'Union;
- renforcer le rôle des acteurs de la société civile dans les entités institutionnelles relevant d'accords commerciaux, lesquels devraient contenir des clauses contraignantes sur les droits de l'homme.

Critères de référence et indicateurs: les députés invitent la Commission et le SEAE à définir de **bonnes pratiques** et à élaborer des critères de référence et des indicateurs clairs liés au rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le cadre du plan d'action de l'Union sur les droits de l'homme et la démocratie et de la révision à mi-parcours l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Ils préconisent également:

- **d'accroître les fonds de l'IEDDH** et de mettre en place un **mécanisme de suivi et d'alerte précoce** afin de mieux répondre au rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile et aux menaces qui pèsent sur les défenseurs des droits de l'homme;
- d'intégrer systématiquement le resserrement de l'espace citoyen dans toutes les **relations bilatérales** de l'Union et des Etats membres;
- de **mieux protéger les représentants d'OSC dans les pays tiers** afin de faire échec à toute hostilité à leur encontre.

Enfin, le Parlement devrait s'engager à **recenser chaque année** les pays où l'espace dévolu à la société civile est le plus menacé.